

Collecte hors foyer : Citeo a sélectionné 51 projets lors d'un appel à manifestation d'intérêt

Citeo estime qu'environ 6% des emballages ménagers mis sur le marché, soit l'équivalent de 300 000 tonnes, sont jetées chaque année dans des centaines de milliers de lieux publics ou privés, sans solution de tri ou de recyclage. Les projets retenus visent à mettre en place des dispositifs pour collecter puis recycler les emballages issus de consommation nomade hors foyer. Une enveloppe globale de 9,5 millions d'euros est allouée à cet AMI qui se composait de 2 phases de candidature et de sélection. Au total, 51 projets ont été sélectionnés depuis juin 2021.

La consommation hors domicile a explosé ces dernières années, notamment avec la crise sanitaire. Les modes de consommation des Français ont évolué, la consommation nomade des repas ou boissons, ou la vente à emporter (livraison, drive, click & collect) se sont inscrites dans notre quotidien. Dans les produits ou emballages que l'on retrouve le plus : gobelets en carton, canettes, bouteilles en plastique, boîtes carton de burger ou de sandwich. La plupart du temps, ces emballages se recyclent très bien, mais il n'y a pas toujours de système de collecte performant près des lieux de consommation. La consommation hors domicile génère beaucoup d'emballages dont l'impact sur l'environnement doit être réduit.

Les 51 projets retenus lors de cette deuxième phase seront soutenus financièrement et techniquement par Citeo. L'objectif principal de ces projets est de faire progresser le geste de tri et de recyclage des emballages ménagers partout et en toutes circonstances, mais aussi de consolider les connaissances et de déployer des solutions concrètes. L'ambition est de permettre aux citoyens-consommateurs de poursuivre le geste de tri, qu'ils soient dans la rue, les parcs et jardins, sur les plages, ou dans les établissements recevant du public comme les gares et les aéroports.

Les premiers dispositifs de tri ont été installés en juillet 2021 par les porteurs de projets lauréats de la première phase de candidature. L'ensemble des projets devront être clôturés avant septembre 2023. Un suivi des projets tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs sera réalisé tout au long du déploiement, et une fois les équipements installés.

Ce suivi permettra de capitaliser sur les informations lors de la mise en place de ces dispositifs visant à capter puis recycler les emballages ménagers issus de la consommation nomade.

Ces retours d'expérience des différents dispositifs seront particulièrement utiles en vue de la généralisation de la collecte hors foyer prévue au 1er janvier 2025 dans le cadre de la loi AGECL.

- **Liste des 51 projets retenus dans le cadre des deux phases de l'AMI**

Etablissements recevant du Public : *Mise en place de corbeilles, bacs, abris-bacs au niveau de différents espaces de consommation nomade (zones de pique-nique, plages, zones d'attente, zones de repos, sanitaires, etc.) et dispositifs de communication et mobilisation associés.*

Aéroports (2)

- Aéroport de Bordeaux Mérignac
- Aéroport de Nice Côte d'Azur

Aires d'autoroutes (2)

- Vinci Autoroutes – Réseau ASF (district aires Pays-Basque)
- Vinci Autoroutes – Réseau Escota

Parcs de expositions (4)

- Palais des Congrès et des Expositions Marseille Chanot (SAFIM)
- Destination Nancy
- Le Parc des expositions de Montpellier et Sud de France Arena (Occitanie Events)
- GL Events Venues

Gares/Stations de métro (2)

- SNCF Gares & Connexions
- Kéolis – Réseau métro Illévia de Lille

Parcs de Loisirs (1)

- Parc Aventure Land

Universités (2)

- SYVADEC / Università di Corsica Pasquale Paoli (Campus de Corte)
- Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées

Stades (2)

- SICTOM du Marsan
- Ville de Paris

Stations de ski (1)

- Communauté de Communes du Briançonnais

Divers établissements recevant du public (3)

- Paris La Défense
- CARENE Saint-Nazaire Agglomération
- Ville de Thionville

Rues, Espace Public : *Mise en place de corbeilles, bacs, abris-bac, etc. sur différents espaces publics, (rues, city-stade, promenade, rues piétonnes, bords de quais, abords de canal, etc.) (19)*

- SITOM Sud Rhône
- Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO)
- Ville de Paris
- Montpellier Méditerranée Métropole
- Bordeaux Métropole
- Toulouse Métropole
- SMITRED Ouest d'Armor
- Limoges Métropole
- Métropole Rouen Normandie
- Ville de Rouen
- Communauté Urbaine Caen la Mer
- Ville d'Agen
- Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise (c.c.S.c.c.)
- Ville de Valence
- Ville de Niort
- Ville de Montélimar
- Ville de Cahors
- JCDecaux (bornes de tri JCDecaux)

Plages : *Mise en place de corbeilles, bacs, abris-bac, etc. aux entrées et abords principaux des plages et sur différents sites touristiques (5)*

- Communauté de Communes Ile de Noirmoutier
- CA du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS)
- Agglomération du Pays de l'Or
- Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV) avec 2 projets

Parcs et jardins : *Mise en place de corbeilles, bacs, abris-bac, etc. dans les parcs et jardins publics (9)*

- Grand Parc de Miribel Jonage - SEGAPAL et SYMALIM
- Cité Internationale Universitaire de Paris
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Ville de Marseille
- Ville de Grenoble

- Nantes Métropole
- Le Mans Métropole
- CA de Pornic Agglo Pays de Retz

Pour en savoir plus sur cet appel à manifestation d'intérêt et les lauréats, [cliquez ici](#)

Contacts presse

Citeo – Marion Fajgenbaum
marion.fajgenbaum@citeo.com
06 34 55 38 73

Agence Maarc – Pauline Carde
pauline.carde@maarc.fr
06 32 03 22 55

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 11 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.